

A la mémoire du président Wilson

Autor(en): **Wilson, Woodrow**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **12 (1924)**

Heft 181

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258140>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE

Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
 ETRANGER... . 8.—
 Le Numéro.... . 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

18 insert. 24 insert
 La case, Fr. 45.— 80.—
 2 cases, . 80.— 160.—
 La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent de 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: A la mémoire du Président Wilson. — A propos du vote familial: Prof. D^r MURET. — Pour ou contre les 1588? une petite enquête: *Le Mouvement Féministe*. — Quelques questions de tutelle: Nelly FAVRE, avocate. — De ci, de là... — Variété: le « Foyer » de Chippis: J. V. — Conférence Internationale sur les moyens de prévenir les causes de guerre. — Carrières féminines, la pharmacienne: A. M. — Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. — *Feuilleton*: Figures féminines et problèmes féminin dans la littérature suisse-allemande contemporaine: Hélène STUCKY.

A la mémoire du Président Wilson

Il est une face de cette admirable personnalité, si haute, si juste et si noble, que l'on n'a pas, à notre connaissance, relevée, et qui mérite de l'être: le Président Wilson fut un féministe convaincu et fervent, et nous ne faisons qu'accomplir un geste de gratitude en le signalant ici. Car, si ce n'est pas sous sa présidence que le suffrage fut définitivement reconnu aux femmes américaines, que ne lui doivent pas ces dernières, comme appui, sympathie effective, paroles résonnant loin, — et cela, depuis le bulletin de vote qu'en simple citoyen il allait déposer dans l'urne en faveur du suffrage des femmes, jusqu'à ses plus impressionnants discours, jusqu'à ses déclarations les plus nettes! Et avec les Américaines, nous toutes féministes de tous pays lui devons aussi beaucoup pour l'autorité du nom qu'il mit au service de notre cause: combien souvent n'a-t-on pas recouru à lui, en France, en Angleterre, pour obtenir au moment psychologique la déclaration suffragiste que cet homme — même au moment où il fut l'arbitre du monde — n'hésitait jamais, ne tardait jamais à donner, parce que, dire ce qu'il disait de l'accession des femmes à la vie politique, c'était laisser parler sa conscience. (Nous publions ci-après quelques-unes de ces déclarations, datées l'une et l'autre de 1918.)

« ... Le concours des femmes est urgent pour résoudre les grands problèmes de l'après-guerre. Je crois que notre situation en ces temps troublés aussi bien que notre compréhension des affaires qui concernent la société de l'avenir, dépendront de la participation directe de la femme à nos Conseils. Nous avons besoin de leur sens moral pour préserver ce qui est bien, beau et digne dans notre système de vie, comme nous en avons besoin pour découvrir ce qui doit être purifié et réformé. Sans leurs conseils, nous ne serions qu'à moitié sages... »

« ... La reconstruction démocratique, sincère et entière du monde pour laquelle nous luttons et que nous sommes décidés à faire aboutir à tout prix, ne sera pas atteinte complètement et de manière adéquate, jusqu'à ce que les femmes aient obtenu le suffrage. Ce n'est, à mon avis, que par, cette réforme que les nations du monde pourront réaliser pour les générations futures la force idéale de l'opinion ou la puissance d'action des forces humaines. »

WOODROW WILSON.

A propos du vote familial

Le vote familial, tel qu'il a été proposé à la Chambre française, me paraît absolument contraire à la conception rationnelle du féminisme et de ses revendications, dont le moyen de réalisa-

tion nécessaire est le suffrage et l'éligibilité des femmes sans aucune restriction. Or, il est bien évident que le vote familial de M. Rouleaux-Dugage réaliserait en fait une augmentation des droits de l'homme et, par conséquent, une diminution de ceux de la femme, aussi longtemps qu'il serait institué par un Parlement exclusivement masculin. Car, il ne faut pas s'y tromper, malgré l'espoir et le vœu très hypothétique de M. Veillard de le voir dévolu aux deux époux, c'est bien le vote familial masculin, qui a rallié tant de suffrages. En érigeant l'homme, le père de famille, en représentant au point de vue politique de ses enfants mineurs, on lui redonne une autorité plus grande au sein de la famille, autorité que l'évolution a plutôt une certaine tendance à diminuer pour la partager avec la femme, la mère de famille. Et il est certain que si l'un des deux parents a quelque droit à représenter les enfants mineurs, ce serait bien plutôt la mère que le père, car elle connaît mieux leur mentalité, leurs aspirations, leurs sentiments et leurs besoins. Quel est d'ailleurs l'élément le plus solide, le plus stable, le plus vraiment familial dans la famille? Sans aucun doute la mère; de sorte que s'il devait y avoir un vote familial, ce qui ne me paraît nullement démontré, c'est à la mère qu'il faudrait l'accorder d'emblée. Les antiféministes les plus impénitents reconnaissent implicitement que la femme est le centre, la raison d'être de la famille, lorsqu'ils affirment que la place de la femme est à la maison et que la famille est en danger lorsqu'elle en sort. En bonne logique, c'est donc à elle que devrait être confiée avant tout la garde, la protection de la famille. Et c'est précisément pourquoi il faut lui en donner les moyens, c'est-à-dire les droits politiques, seule sauvegarde de ses droits civils et seule possibilité pour elle de faire entendre sa voix d'une manière efficace, non seulement en faveur des autres femmes, mais encore de ses enfants et de sa famille.

Malgré tout le respect que j'ai pour les initiateurs dans notre pays des ligues de pères de famille, je ne puis considérer celles-ci comme un progrès conforme à l'évolution, mais plutôt comme un recul et une sorte d'anachronisme. Pourquoi? Parce que, de propos délibéré, elles n'ont pas fait appel à la mère, qui devait avant tout en faire partie. C'est d'ailleurs là le motif pour